



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

associations à but non lucratif

Question écrite n° 98222

Texte de la question

Mme Véronique Besse attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur la fiscalisation d'associations à but non lucratif et d'utilité sociale, les plaçant dans une situation de concurrence déloyale. L'administration fiscale peut fiscaliser certaines de ces associations en leur imposant les taxes locales et l'impôt sur les sociétés. En effet, elle considère qu'une part de leur chiffre d'affaires est le fruit d'activités concurrentielles. Or les structures ou organismes publics concurrents de ces associations sur les mêmes activités ne sont pourtant pas fiscalisés. Répondant aux mêmes appels d'offre, ils bénéficient d'un phénomène de distorsion de concurrence, pourtant répréhensible au regard du droit communautaire. Par conséquent, elle lui demande quelles mesures il entend prendre pour mettre fin aux cas de fiscalisation abusive qui menacent la survie et l'activité de certaines associations à but non lucratif et d'utilité sociale.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Besse](#)

Circonscription : Vendée (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98222

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 août 2016](#), page 7084

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)